

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Coopérative d'éducation de la petite enfance des Îles Itée		Date d'inspection Le 26 juin 2026	
Nom de l'établissement Le nid coopératif # 2		Numéro de permis 2025013	
Adresse 75 rue de la Baie Lamèque NB E8T 4R6		Numéro de téléphone (506) 344-3300	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(k)	30 juin 2026	26 juin 2026
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	28(2)	30 juin 2026	26 juin 2026

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ce suivi a été effectué par courriel; le ratio n'a donc pas été vérifié. Les dossiers administratifs sont maintenant complets.</p> <p>Les pratiques d'évacuation en cas d'incendie ont été réalisées et sont maintenant complétées pour le mois.</p>
--

original signé par  
Sylvie Richardson  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 juin 2026  
Date

original signé par  
Signature en pieces jointes  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2026  
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"